



## **Aménagement écologique des sites**

Nombre minimal de point requis = 5;

### **1. Gérance du site**

#### **1.1 Contrôle de l'érosion pendant la construction – Condition préalable**

- ❖ Couche de terre arabe mis en tas et protégée contre l'érosion pour sa réutilisation;
- ❖ Clôture anti-érosion pour contrôler le transport des sédiments;
- ❖ Protection des puisards et des regards pour éviter que les sédiments atteignent les réseaux municipaux;
- ❖ Rigoles pour détourner les eaux de surfaces;

#### **1.2 Réduire au minimum la zone perturbée du site – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 1;
- ❖ Élaboration d'un plan de préservation des arbres;
- ❖ Crédit automatiquement accordé pour une habitation construite sur un terrain à densité très élevée, AES Crédit 6.3;



## **Aménagement écologique des sites**

### **2. Aménagement paysager**

#### **2.1 Aucune plante envahissante – Condition préalable**

Il n'y a aucune plante envahissante dans les aménagements paysagers. La liste des plantes envahissantes est spécifiée sur le site du Réseau canadien pour la conservation de la flore.

#### **2.2 Aménagement paysager de base – Crédit**

- ❖ Nombre de points visé = 2;
- ❖ Gazon en plaque résistant à la sécheresse (de variété fétuque);
- ❖ Pas de gazon en plaque dans les aires densément ombragées;
- ❖ Pas de gazon en plaques sur un terrain dont la pente est supérieure à 25%;
- ❖ Ajout de paillis ou autres éléments sur le sol au besoin;
- ❖ Sol compacté a été labouré sur une profondeur d'au moins 6 pouces;

#### **2.4 Plantes résistantes à la sécheresse – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 2;
- ❖ Il y a plus de 90% des plantes utilisées qui sont résistantes à la sécheresse;



## **Aménagement écologique des sites**

### **3. Effets d'îlot de chaleur sur le site**

#### **3.1 Réduire les effets d'îlot de chaleur sur le site – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 1;
- ❖ Prévoir de l'ombrage pour couvrir 50% des trottoirs, des terrasses et des entrées;



## **Aménagement écologique des sites**

### **4. Gestion des eaux de surfaces**

#### **4.3 Gestion du ruissellement provenant de la toiture – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 2;
- ❖ Rétention des eaux sur la toiture;



## **Aménagement écologique des sites**

### **5. Produits antiparasitaires non toxiques**

#### **5.1 Solution de recharge au contrôle des parasites – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 2;
- ❖ Éléments en bois à au moins 300 mm au-dessus du sol;
- ❖ Étanchéisation des points de pénétration, installation des moustiquaires entre les murs de fondation et revêtement extérieur;
- ❖ Aucune connexion bois-béton;
- ❖ Plantation à au moins 600 mm;



## **Aménagement écologique des sites**

### **6. Aménagement dense**

#### **6.3 Densité très élevé – Crédit**

- ❖ Nombre de point visé = 4;
- ❖ La densité doit être égale ou plus à 49 unités d'habitation par hectare. La densité du projet est de 90,7 unités d'habitation par hectare;